

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

du SIAVM - le 17 mars 2014

Etai^{ent} présents : Mmes CHONE Marie-France, HUGO-SIMON Isabelle, MATHIEU Catherine, Mrs BOUSSET Jean-François, CARRIERE Jean-Pierre, GERARDIN Daniel, GODEFROY Jean-Marie, GONESSE Roger, NICOD Jean-Pierre

- Mr VICQ Emile donne pouvoir à Mr GONESSE Roger

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Approbation du compte administratif 2013
- Approbation du compte de gestion 2013
- Affectation des résultats 2013
- Vote du budget primitif 2014
- Travaux rues de la Grive et de Morey à Malleloy - Avenants
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 09 décembre 2013 : pas de remarque.

2- Approbation du compte administratif 2013

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de M. NICOD, Conseiller Syndical, doyen d'âge parmi les élus présents, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2013 dressés par M.

Jean-Pierre CARRIERE, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2013						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	164 328.05	153 629.58	211 978.12	264 383.80	376 306.17	418 013.38
Résultat de l'exercice	- 10 698.47			52 405.68		
Résultat reporté		98 613.96		142 041.11		
Résultat de clôture		87 915.49		194 446.79		41 707.21

2 - Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - Considère que les Comptes Administratifs 2013 n'appellent de sa part aucune observation particulière.

5 - Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3 - Approbation du compte de gestion 2013

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur CARRIERE Jean-Pierre,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion du Budget, pour l'exercice 2013, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2013 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

4- Affectation des résultats 2013

Mr le Président rappelle aux membres du Conseil, les résultats du Compte Administratif 2013 et propose de les inscrire au budget primitif 2014 comme suit :

RÉSULTATS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
de l'exercice	52 405.68 €	- 10 698.47 €
Reporté	142 041.11 €	98 613.96 €
de clôture	194 446.79 €	87 915.49 €

Il est proposé au vu de ce tableau d'affecter les résultats 2013 et d'inscrire les sommes de :
.194 446.79 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
. 87 915.49 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2013, au BP 2014 comme indiqué ci-dessus.

5 - Vote du budget primitif 2014

M. le Président présente au Conseil Syndical le Budget Primitif 2014 et propose à l'assemblée délibérante de voter ledit Budget au niveau des chapitres :

BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
BUDGET GENERAL :		
. Fonctionnement	424 505.32 €	424 505.32 €
. Investissement	331 420.33 €	331 420.33 €
TOTAL BUDGET	755 925.65 €	755 925.65 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, vote le Budget primitif 2014 ci-dessus au niveau du chapitre.

6 - Travaux rues de Morey et de la Grive à Malleloy - Avenants

Mr le Président explique au conseil que deux avenants sont nécessaires dans le cadre de ce marché. Le premier avenant concerne la société STPL : changement de prix des regards de branchements (180€ au lieu de 195€) et augmentation du nombre (+3) ainsi que du diamètre. Ces travaux supplémentaires entraînent une augmentation de prix. Le prix du marché passe donc de 29 955.00€ à 34 525.00€ HT. Le marché subit une variation de 18.31%.

Le deuxième avenant concerne Egis : suite à ces changements et travaux supplémentaires le montant de la maîtrise d'œuvre passe de 5 000.00€ à 6 057.65€ HT (variation de 21.15%)

Il convient donc de délibérer sur ces avenants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident d'accepter ces avenants, chargent Mr le Président à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

7 - Questions diverses

Elimination des Eaux Claires Parasites :

- Mr le Président rappelle que l'entreprise Télérep a fait les réparations sur une partie du collecteur posé lors du marché L. La facture s'élève à 9 180.00 € HT. Les rapports de travaux sont consultables.

Il rappelle l'importance d'un plan pluriannuel de travaux pour procéder à leur élimination et souhaite que ce programme soit poursuivi dans l'avenir.

- Rue de la Grive : Mr le Vice-Président précise que le devis pour les travaux a été reçu et qu'ils vont avoir lieu prochainement (voir précédent compte-rendu)
- Rue de Venezu : Une grosse arrivée d'ECP a été constatée. Mr le Vice-Président va rencontrer le propriétaire et lui demander de dévier ses ECP dans le collecteur eaux pluviales prévu à cet effet.

Avaloirs :

- La plupart des avaloirs rue de la Grive et de Morey ne possède pas ou plus de cloche. Ceci permet la remontée d'odeurs très désagréables. Certaines cloches ont été enlevées par les riverain eux-mêmes, ce qui est interdit. Mr GONESSE propose une réflexion sur ce sujet. Il serait intéressant de recenser tous les avaloirs, y mettre une cloche et faire procéder régulièrement à leur entretien. Cette réflexion est laissée à la prochaine équipe (ceci avait déjà été évoqué lors de précédents conseils).

Fin de séance à 19h00